

**Commune de TOUROUZELLE**

DEPARTEMENT DE L'AUDE - ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE n°2023-21**

**Domaine** : Libertés publiques et pouvoirs de police

**Sous domaine** : Police municipale

**Objet** : Arrêté relatif à la réglementation de la circulation et du stationnement - Place de la République, rue de l'église, rue des Jeïches et rue Marcelin Albert pour cause d'animation musicale au TAPAS'OIF.

Le Maire de la commune de TOUROUZELLE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

**Considérant** qu'il y a lieu pour la bonne organisation de l'animation musicale du 10 juin 2023 organisée par le TAPAS'OIF et pour la sécurité des usagers de la place de la République, rue de l'église, rue des Jeïches et rue Marcelin Albert de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

**Considérant** l'intérêt général,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le stationnement des véhicules est interdit Place de la République devant les numéros 5 et 7 à partir du 8 juin 12 heures jusqu'au 12 juin, 12 heures pour permettre l'installation d'un podium.

La circulation est alternée place de la République entre les numéros 3 et 7 du 8 juin 8 heures au 12 juin 12h, hors période d'animation.

La circulation des véhicules, hormis ceux des services d'incendie et de secours et autres ambulances, est interdite place de la République à partir du croisement de l'Avenue d'Escales jusqu'à la rue Marcelin Albert, pendant l'animation musicale, soit entre le 10 juin 14h jusqu'au 11 juin 2 heures.

Les usagers de la rue des Jeïches, de la rue du Bataillon Minervois et du chemin de l'Horte seront déviés par la rue de Festiano ; ceux de la rue de l'église et de la place du Château par la rue Emile Zola.

**Article 2 :**

Les services techniques de la ville sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

**Article 3 :**

M. le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOUROUZELLE, le 1<sup>er</sup> juin 2023.

Le maire,  
Serge MARRET

